

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 8

Absents : 2

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 25
janvier 2023**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mercredi 25 janvier 2023

Présents : Yves CAMPION, Pascal COURTOIS, Jean-Marie DROMARD, Julie FISCHER, Sandrine FOUCHER, Lucien MAIRE, Christophe MATHIEU, Maryline MATHIEU-ZAKI,

Absents excusés : Frédéric PANSARD, Sandrine PONCET

Secrétaire : Jean-Marie DROMARD

1. **Marché public pour l'achat d'un tracteur et d'une épareuse**

Lors de la rédaction du marché public n° 2022MF001, la commune de Belleydoux avait prévu à l'article 12-1 sur le cahier des clauses particulières (CCP) des frais de pénalités pour retard de livraison.

La date de livraison mentionnée à l'article 7.1 des conditions d'exécution des prestations était fixée au 31 octobre 2022 au plus tard.

Le tracteur a été livré en date du vendredi 13 décembre et l'épareuse n'a pas été livré à ce jour.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas appliquer ces frais de pénalité, le retard n'étant pas du fait des établissements CHEVILLARD.

2. **Demandes d'urbanisme**

- DP00103523H001 GARCIA Bertrand
- DP00103523H002 COURTOIS Pascal
- CU00103522H0017 SCP GAUVIN BERROD
- PC00103522H0009 GRECARD Cyril

3. **Courriers reçus**

a) **Courrier de TotalEnergies : demande de rendez-vous- potentiel éolien sur la commune**

Ce rendez-vous a été fixé ce jeudi 26 janvier.

b) **Courrier de demande d'achat d'une partie d'un terrain communal par un particulier**

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de fixer un prix de vente variant de 20€ à 25 € le m2 suivant la situation de la parcelle.

c) **Courrier du SDIS de l'Ain : contribution financière 2023 et allocation vétéran**

La contribution financière 2023 s'élève à 5 569,22 € en hausse de + 4,90 % par rapport à l'année 2022 (5 295,49 €) et l'allocation vétéran s'élève à 1216,60 € (soit 3,16 € par habitant ; population DGF de 385 habitants).

d) **Courrier : Population INSEE**

La population INSEE (populations légales au 1^{er} janvier 2020 en vigueur au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 316 habitants contre (320 habitants au 1^{er} janvier 2022).

4. **Divers**

a) **Parcelle communale (190 section AB) terrain constructible**

La commune possède un terrain constructible à côté de la mairie. Ce terrain proposé à la vente depuis plusieurs années n'a pas trouvé preneur ; aussi, ce terrain sera proposé à la vente au prix de 35 € le m2. Une délibération sera effectuée une fois qu'un acheteur se sera manifesté pour l'acquérir.

b) **Réalisation d'un contrôle Sylv'ACCTES sur la période du 01/01/2023 au 31/08/2024**

Dans le cadre et en application des conditions d'attributions des aides Sylv'ACCTES, les dossiers font l'objet d'un contrôle de terrain visant à s'assurer de la conformité des travaux forestiers réalisés avec la demande d'aide. Un contrôle est prévu en 2023 sur notre commune.

c) **Point sur la réunion avec Monsieur Bruno PIERRE Responsable de l'UT Haut Bugy de l'ONF**

1) **Recettes prévisionnelles 2023.**

Subventions à percevoir : 57 993 €

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 8

Absents : 2

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 25
janvier 2023**

Le Maire
M. Pascal COURTOIS

- 14 369 € (SYLV'ACCTES + fonds local HBA) ce qui représente 60 % des 23 948,75 € HT de dépenses réalisées sur l'année 2022.
 - 43 624 € concernant le solde à percevoir dans le cadre du plan de relance (parcelle 66)
- Ventes prévisionnelles : 123 254 € HT
- 2 500 € HT de ventes à l'unité de produit
 - 76 800 € HT de prévisions de vente 2023 avec environ 15 000 € HT de charges d'exploitation liées à ces ventes
 - 43 954,76 € HT de solde sur les ventes amiables et notifiées le 15/01/21 (26 564,82 € HT) et le 28/09/2021 (17 389,94 € HT)

2) Dépenses prévisionnelles 2023:

- Dépenses d'investissement : 10 360 € HT
- Parcelle 66 : Plantation complémentaire à la garantie de reprise contractuelle
Taux de reprise constaté : 73,62 % - garantie ONF : 75 % soit 200 plants
Complément à la charge de la commune : 1 700 plants pour un montant de 5 760 € HT.
Entretiens plantation plan de relance 2021 : 4 600 € HT
- Dépenses de fonctionnement : 14 664 € HT
- Frais de garderie : 12 669,73 € HT contre 14 194,61 € HT (année 2022)
Contribution à l'hectare : 1 994,44 € HT, montant identique à l'année 2022

d) **La gazette 2023**

La gazette a été transmise à l'éditeur pour impression.
Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes ayant participé à sa rédaction et plus particulièrement l'implication de Monsieur PANSARD Frédéric.

e) **Location des salles communales**

Les membres du Conseil Municipal confirment que les locations de salles ne sont réservées qu'aux habitants de la commune.

5. **HBA**

- Le rapport d'activité 2021 de HBA

Il a été présenté lors du Conseil d'Agglomération du 15 Décembre 2022. Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, ce rapport a été communiqué aux membres du Conseil municipal en séance publique du 25 janvier 2023.

- Le réservoir du Sermet

Monsieur le Maire a été reçu au siège de HBA le 24/01/2023 à sa demande.

Il a présenté une demande de remise en état du réservoir du Sermet afin de le transformer en réserve incendie.

En effet, le mur situé le long de la route a été purgé en urgence fin 2021 sur ordre du service eau HBA. Depuis les derniers travaux sur le réseau eau potable, ce réservoir n'entre plus dans le réseau de distribution. Il a été vidé durant l'été.

Cette demande de remise en état n'a pas reçue un écho favorable durant la réunion. Il a été décidé de laisser tomber cette idée de réserve d'eau.

La commune n'estimant pas devoir assumer la réparation d'un mur détruit sans son accord, ce réservoir sera totalement détruit évitant ainsi les risques inhérents à toute construction laissée à l'état d'abandon.

6. **Date du prochain Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au mercredi 22 février 2023 à 19h45.

Fin de la séance à 22h30

Fait à Belleydoux, le 30/01/2023



Le Maire, Pascal COURTOIS